

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.03.2022	21h41	22.143	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC	Lié à (facultatif) : ad
------------------------	----------------------------

Titre : Le Pôle de développement économique de La Tène, fausse bonne idée ?

Contenu :

Le groupe UDC demande un moratoire de cinq ans sur le projet du Pôle de développement économique de La Tène afin d'étudier d'autres solutions tout aussi écologiques.

Développement (obligatoire) :

La Suisse a actuellement un potentiel d'auto-provisionnement en denrées alimentaires de moins de 60%.

La guerre est en Ukraine, pays qui produit le plus de blé en Europe. Il exporte 74% de son blé vers l'étranger ; cela représente 12% de l'exportation mondiale.

L'Argentine arrête ses exportations de soja ; cela représente 41% de la production mondiale. L'Argentine est notamment pays exportateur en Europe ; il faudra donc bien produire du soja sur le continent pour l'alimentation animale.

Face à cette situation, il est tout simplement irresponsable de sacrifier 23 hectares des meilleures terres agricoles du canton, terres qui plus est répertoriées parmi les meilleures de Suisse (23 hectares de blé représentent 207 tonnes de blé panifiable).

Concernant l'écoquartier qui devrait accueillir 500 habitants : dans notre canton, nous n'avons pas de problème de logement, 2'289 logements étaient vacants au 1^{er} juin 2021. Qui plus est, plusieurs propriétaires fonciers souhaitent rénover, démolir et reconstruire des bâtiments vétustes qui peuvent être densifiés et isolés à la manière Minergie. Mais, pour cela, le canton et les communes doivent faire preuve de pragmatisme et impérativement simplifier et raccourcir les procédures administratives pour obtenir les permis de construire ainsi qu'octroyer les dérogations nécessaires afin que ces bâtiments (maisons de maître et anciennes fermes comprises) puissent être utilisés comme logements, ceci afin d'éviter de devoir porter atteinte aux surfaces agricoles utiles.

Pour ce qui est des usines, nous avons assez de friches industrielles pour accueillir les futures entreprises qui souhaitent s'installer dans le canton. Si cela ne devait pas être le cas, des discussions avec Varo et Groupe E devraient se faire afin que, sur les 4,5 hectares de terrain agricole (où les panneaux solaires vont être posés, à même le sol), soient implantées des usines et que nous puissions mettre les panneaux solaires sur celles-ci afin d'optimiser l'utilisation du terrain de manière écoresponsable.

Nous nous devons de garantir à la population suisse un approvisionnement de denrées alimentaires de haute qualité et en quantité suffisante. Aujourd'hui, nous sommes 8,7 millions d'habitants pour 1'043'000 hectares de surfaces agricoles. En 1945 (Deuxième Guerre mondiale), nous étions 4,4 millions et, de 1985 à aujourd'hui, nous avons supprimé 25'553 hectares de surfaces agricoles utiles.

Nous demandons au Conseil d'État de suspendre momentanément la procédure de ce projet qui ne fait qu'accentuer notre déficit alimentaire, ceci afin d'étudier correctement d'autres pistes plus intéressantes.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Quentin Geiser

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roxann Durini	Evan Finger	Grégoire Cario
Arnaud Durini	Damien Schär	Daniel Berger
Estelle Matthey-Junod	Niels Rosselet-Christ	Christiane Barbey

Position du Conseil d'État

La domiciliation de nouveaux fleurons dans le canton, d'emplois à valeur ajoutée et de contribuables nécessite de planifier sur le long terme. Idéalement situé près d'une gare, d'une ligne de bus et de sorties autoroutières, le pôle économique et éco-quartier de La Tène sera exemplaire en termes énergétiques. Ce pôle issu de la politique d'agglomération de 2007 a été validé au Plan directeur cantonal 2011 et 2018 par le Conseil fédéral. Aucune opposition politique n'a été communiquée jusqu'en 2020. Pour rappel, le Plan directeur 2018 sera le premier à permettre de rendre des terrains à la zone agricole, quelque 78 ha, dont 45 ha de surfaces d'assolement (SDA).